

Rapport N° 178

Réponse au postulat du Parti socialiste nyonnais et du Parti des Verts et ouverts de Nyon, de novembre 2013, relatif à une nouvelle fonction des parcs publics et voies de circulation de la Ville de Nyon (Mangez donc cette pomme !)

Nyon, le 9 novembre 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Messieurs Claude Dupertuis, Municipal en charge des Espaces Verts, Forêt et S.I., Hughes Rubattel, chef de Service, et la commission, se sont réunis le mercredi 29 octobre à 19h30.

Les membres de la commission tiennent à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Elle était composée de Madame Danièle Schwerzmann et de Messieurs Maurice Gay, Lassaad Rehouma, Frédéric Tschuy, Christian Udasse (Président) et Olivier Monge (Rapporteur) – Patrick Buchs excusé.

Présentation de la Municipalité

Introduction

Monsieur le Municipal Claude Dupertuis introduit la présentation de ce rapport municipal n°178 en faisant remarquer que le service des espaces verts a déjà planté des arbres un peu partout et dispose des paniers « fruits à disposition » pour qui veut bien en emporter. Cette année, des fruits ont aussi été cueillis directement sur les arbres et sans dégâts, par les nyonnais.

La Duche en est l'exemple avec 30 fruitiers, et dernièrement, les Tattes d'Oies ont été plantées avec des poiriers sauvages (fruit comestible) – à signaler que la préférence va aux gros fruits comme par exemple les pommes, plutôt que des agrumes.

Donc l'intention y est.

Reste que l'ambition de nourrir les nyonnais demeure utopique vu les surfaces disponibles ; c'est clairement non, mais faire plaisir oui !.

Historique

Monsieur le chef de service Hugues Rubattel rappelle l'historique des plantations de fruitiers à Nyon.

Les premiers fruitiers datent de 1993-1994 avec des châtaigniers à Bois-Fleuris, puis des pêches de vigne derrière le musée du Léman, dans le but de former les apprentis arboriculteurs à la taille.

Un autre but est d'ordre esthétique, ornemental.

Enfin un troisième but est la fonction pollinisante pour les abeilles des ruches de la Ville de Nyon (production de 450 pots en 2014).

Prochainement, des carrés potagers et des fruitiers prendront place au parc de la Morâche vers le sentier du Cossy.

Il ne faut non plus pas perdre de vue le fait que les arbres arrivent à maturité après 15-20 ans, et qu'il faut donc être attentif aux emplacements choisis.

Questions de la commission et réponses de la Municipalité

La commission, au fil des questions-réponses, fait ressortir des précisions :

Finalement il faudrait se concentrer sur les rues, écoles et quartiers non pourvus de fruitiers. Nous comprenons bien qu'il faut limiter l'ambition à l'agrément, non à nourrir la population.

Une crainte est que les fruits soient ramassés avant maturité, préserver / distinguer les arbres privés des arbres publics, et qu'il faudrait mesurer le taux de pollution dans le fruit.

La réponse est que il faut souligner, rappeler, l'expérience positive de la Duche sur les points de respect, dégât, maturité... tout comme les romarins et figuiers derrière la gare.

Rien de significatif ne se présente au point de vue de la pollution aérienne car le temps de dépôt d'aérosols (suies etc.) est relativement court sur des fruits en croissance. Dans le cas du miel produit en ville, celui des ruches urbaines est encore meilleur que celui des ruches campagnardes car la biodiversité florale est souvent supérieure en milieu urbain et l'usage des pesticides généralement plus faible.

Quant aux carrés potagers, ils représentent 95% de l'offre et sont gérés par la population ; les arbres fruitiers représentent 5% de l'offre et sont gérés par la commune.

Il sera intéressant de faire connaître au conseil communal le bilan du référencement et des nouvelles plantations dans une année ou bien quand la Municipalité le jugera opportun suivant la progression des projets.

Conclusion

L'ensemble de la commission se félicite de ce qui est d'ores et déjà accompli par le service des espaces verts. Elle restera néanmoins vigilante quant à l'évolution des futures plantations.

Cette intéressante démarche – tendance qui plus est - est à poursuivre et développer quant à sa mise en place et va tout à fait dans le sens de ce que la commission attends.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 178 concernant la réponse au postulat du Parti socialiste nyonnais et du Parti des Verts et ouverts de Nyon, de novembre 2013, relatif à une nouvelle fonction des parcs publics et voies de circulation de la Ville de Nyon (Mangez donc cette pomme !),

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 178 concernant la réponse au postulat du Parti socialiste nyonnais et du Parti des Verts et ouverts de Nyon, de novembre 2013, relatif à une nouvelle fonction des parcs publics et voies de circulation de la Ville de Nyon (Mangez donc cette pomme !).

La Commission :

Madame
Schwerzmann Danièle
Messieurs
Gay Maurice
Monge Olivier, rapporteur
Rehouma Lassaad
Tschuy Frédéric
Udasse Christian, président